



Comment savoir si mon patron cotise à la médecine du travail

Par **vanessalili**, le **16/03/2018** à **09:10**

Bonjour, rn
je suis en ALD 30 depuis octobre 2016. Je peux prétendre à un mi-temps thérapeutique mais le HIC est que mon patron ne veut pas me payer ma visite médicale.
Je précise que j'ai été embauché fin 2006 où j'ai effectué ma visite préalable à l'embauche et c'est la seule fois. (je suis travailleur handicapé).
Malheureusement, je ne suis pas la seule dans mon entreprise (moins de 10 salariés). Comment faire valoir mes droits ?
Le patron ne souhaite qu'une chose, c'est de mettre la clé sous la porte et enchaîne les fautes. A ce jour, plus de mutuelle entreprise car il ne paie plus, plus de complémentaire de salaire... la liste est longue !
Où dois je me renseigner pour savoir si mon patron cotise à la médecine du travail ? Dois je les appeler, envoyer un courrier ?
Je suis dans une impasse financière catastrophique et je ne sais lus vers qui me tourner.
Votre aide me serait bien utile
Dans l'attente...
Cordialement

Par **morobar**, le **16/03/2018** à **09:13**

Bonjour,
Le nom et l'adresse du MDT doivent être affichés sur le panneau réservé à cet effet (avec les téléphones des pompiers, adresse de l'inspecteur du travail...)
Bref les affichages obligatoires.
Rien ne vous interdit de téléphoner afin d'obtenir réponse à votre question.
Mais je ne vois pas le rapport avec votre situation financière catastrophique.